

Importance économique des reboisements en Conifères

par André DUVAL

Conservateur honoraire des Eaux et Forêts

EVOLUTION PASSEE DE LA SYLVICULTURE

L'agriculture bretonne, d'extensive qu'elle était (écobue-jachère) est passée à la culture céréalière pour s'orienter actuellement vers la production de viande, grâce à l'introduction de la prairie artificielle dans son assolement.

La sylviculture bretonne, durant ces trois derniers siècles a subi, elle aussi, bien des transformations dans ses méthodes culturales.

Dès le *xvi^e* siècle, les noyaux subsistants des grands massifs forestiers avaient atteint sensiblement leur périmètre actuel. Par suite d'aménagements (cantonnement des droits d'usage) d'afféagements, d'arrentements divers, la population agricole en extension s'était taillée son propre espace vital. La forêt vivrière avait vécu.

La rapide extension de la sidérurgie, dès le milieu du *xviii^e* siècle, allait substituer la forêt lucrative à l'ancienne forêt vivrière. L'énorme consommation de charbon de bois exigeait pour ouvrir une forge, d'être assuré de la continuité de l'approvisionnement. D'où une évolution conduisant à la généralisation de la méthode du taillis simple. Cette évolution fût de courte durée. Avec l'utilisation du charbon de terre, la création des chemins de fer, le traitement de minerais plus riches que ceux de Bretagne, ce débouché devait cesser.

Pendant le *xix^e* siècle les forêts privées pansèrent leurs blessures et cherchèrent de nouveaux débouchés puisque la demande de charbon de bois et d'écorce à tan s'amenuisait.

Au seuil du *xx^e* siècle le manque de débouchés alla en s'accroissant. Après les deux guerres (1914 et 1940), le prix de la taille tomba complètement puisque la papeterie ne savait pas, ou ne voulait pas, employer les produits du taillis. Avec la disparition des anciens débouchés (saboterie, boissellerie) et l'apparition de nouveaux matériaux pour la construction, le prix du chêne, hêtre, châtaignier tendit encore à s'amenuiser.

A nouveau, on se trouve devant la nécessité d'une nouvelle orientation. Actuellement, tout concourt à forcer la sylviculture à changer ses méthodes de production. D'abord, la « valeur or »

du bois, comme celle de la plupart des produits du sol, n'a pas cessé de baisser depuis plus d'un siècle. L'évolution des usages du bois rendant caduque les spéculations à long terme sur ses débouchés, oblige les sylviculteurs à faire évoluer la nature des boisements pour suivre au mieux la conjoncture. De plus, avec le régime financier actuel, le propriétaire forestier doit payer l'impôt sur la pousse de la première année, alors que la récolte n'aura lieu que dans 50 ans ou même 100 ans.

L'ORIENTATION ACTUELLE

La forêt n'est plus cette masse immuable d'arbres qui poussent en capitalisant imperturbablement des accroissements annuels, dont le produit est toujours vendable. Pour être concurrenciel « le matériau » bois doit être produit vite et en quantité (sauf sur les sols exceptionnels où il peut donner une qualité qui sera toujours recherchée).

D'où, cette tendance à substituer la « ligniculture » à la sylviculture et par conséquence cet engouement pour les résineux. En effet, en dehors du peuplier, peu d'essences feuillues remplissent des conditions de croissance rapide, avec l'assurance de conserver un débouché recherché.

L'enrichissement de la plupart des forêts existantes devrait être la tâche essentielle. Mais là on se heurte à l'hésitation des propriétaires forestiers actuels qui ne peuvent engager de gros investissements, tout en se privant pendant de nombreuses années de revenu.

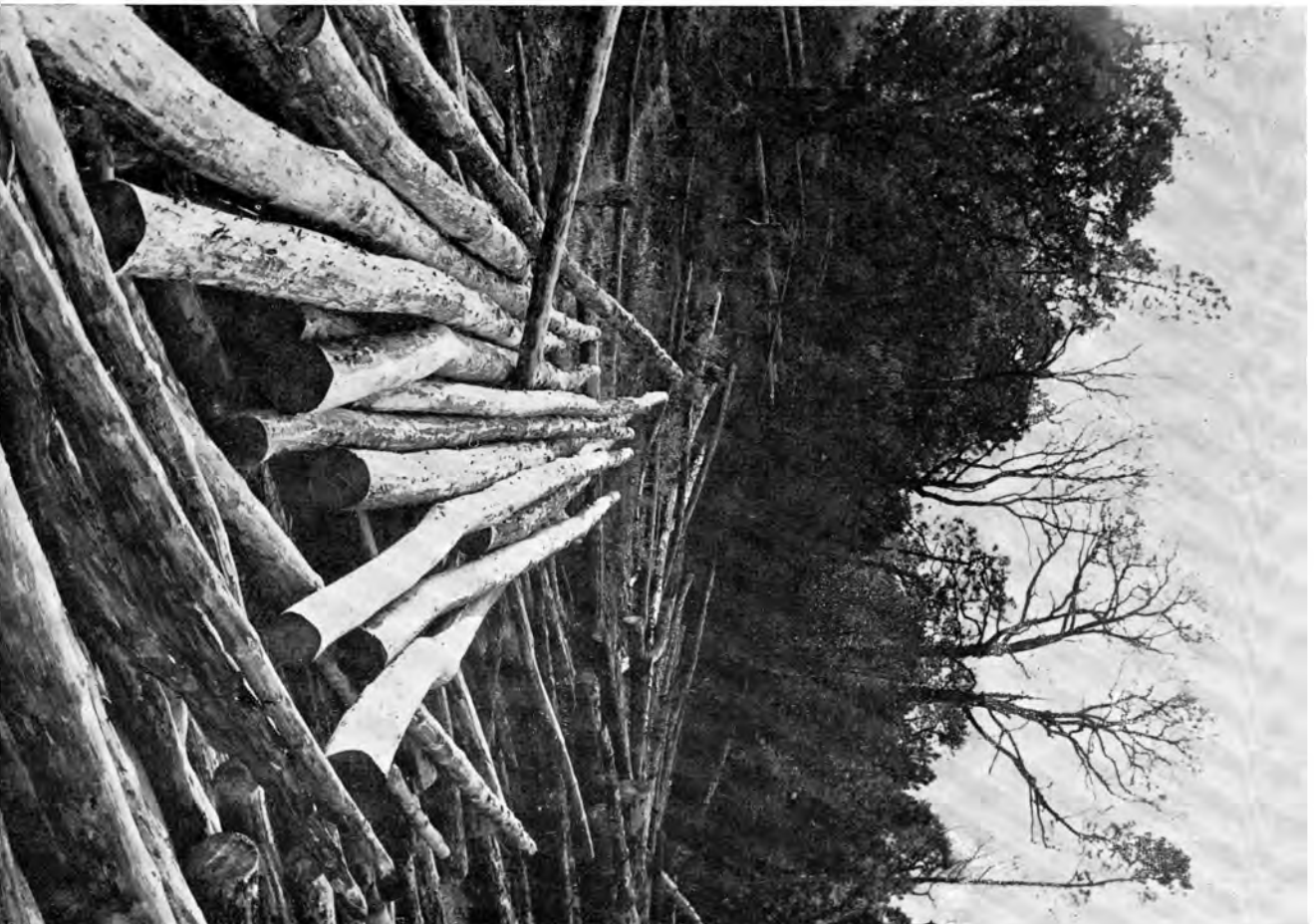
La fabrication de panneaux, de carton etc... arrivera assez rapidement à utiliser partiellement les produits du taillis, mais cet important débouché demande surtout des bois tendres à fibres longues. Pour produire ce nouveau « matériau », la Bretagne devra mobiliser également sa réserve de landes, devenues non productives.

Certes la surface des terres vaines est encore importante, malgré la ponction déjà faite. En un siècle (1840-1938) les quatre départements bretons ont vu en effet augmenter de près d'un tiers leur territoire cultivé. C'est ainsi que 500 000 hectares ont été gagnés sur la lande mais, à l'exception du Sillon de Lanvaux, où il y eût création de landes-boisées (Pins maritimes), cette mise en valeur a produit surtout des terres arables.

NOTION DE RENTABILITE ET METHODES DE REBOISEMENT

Statistiquement on peut estimer, en 1966, à près de 320 000 hectares la surface de terres incultes non recherchées par l'agriculture et techniquement reboisables ; par contre nous ne possédons aucune indication sur le pourcentage de celles susceptibles d'un boisement *économiquement rentable*.

Le prix de revient du bois sur pied est fonction de la rente foncière ou prix d'occupation du sol, et des frais de production de l'arbre : investissements à long terme des frais de plantation et de dégagements, rémunération du capital et frais de gestion. Aussi, malgré l'aide apportée par le Fonds Forestier National, le



Grunnes de Pins maritimes

(Photo J.-P. L'Hardy)

reboisement de certains sols achetés trop chers ou nécessitant de gros frais de plantation ou ne convenant pas à l'essence employée, peut se révéler un mauvais investissement. Un des dangers de la révolution sylvicole actuelle, c'est ce manque d'experts compétents qui, à leur qualité de reboiseur, puissent allier celles de biologiste et d'économiste. Suivant sa « vocation forestière » telle lande devra être affectée à une sylviculture extensive, tandis que telle autre, sera orientée vers la production intensive, si le taux de rentabilité prévue se révèle suffisant.

Ainsi, le sylviculteur doit mesurer, non seulement les aspects proprement sylvicoles de sa gestion, mais également les perspectives économiques de son reboisement en fonction de la concurrence d'autres matériaux de remplacement français ou étrangers.

Rarement on pourra recourir, pour les taillis, à la conversion en futaie par bouquets. On se verra forcé d'intervenir plus énergiquement, soit parce que la forêt est trop dégradée, soit surtout parce que l'on aspire à produire plus rapidement un matériau demandé.

On aura alors recours à la méthode d'enrichissement par introduction de conifères. Le forestier prudent choisira de préférence les résineux Européens susceptibles de se régénérer et de constituer avec les essences existantes une forêt stable (Sapin pectiné associé au hêtre breton). Le Pin sylvestre ou le Pin Laricio pour la mise en production des forêts dégradées est employé en Bretagne depuis près de deux siècles. Il est actuellement critiqué par les propriétaires forestiers, car de croissance lente (il n'est guère économiquement réalisable avant 70 ou 90 ans). Dans les landes on a eu recours au Pin maritime qui a transformé le paysage de certaines régions pauvres de Bretagne.

Si les conifères Européens peuvent être employés pour enrichir la forêt bretonne, des ressources autrement intéressantes et variées sont offertes par des résineux à croissance rapide originaires surtout de la côte Ouest de l'Amérique du Nord. Ces conifères de grande taille produisent des bois répondant aux besoins actuels de l'industrie. Nous ne ferons que citer les principaux de ces conifères : Douglas vert, Epicéa Sitka, Sapin de Vancouver, *Thuja plicata*, Cyprès de Lawson, *Pinus Insignis*, toutes essences de lumière ou de demi lumière et le *Tsuga heterophylla*, essence d'ombre très précieuse pour enrésiner un taillis ou pour boucher une petite trouée dans une futaie de parc.

BESOINS DE LA BRETAGNE EN MATERIAUX LIGNEUX

Les opérations de plus en plus nombreuses d'enrichissement des taillis par l'introduction de conifères, ainsi que le boisement de certaines landes ou friches ne peuvent être que bénéfiques pour l'économie générale de la Bretagne.

Chez nous, les deux seuls résineux naturel ayant résisté aux bouleversements glaciaires : l'If et le Genévrier, sont sans importance sylvicole. Par contre, la Bretagne grâce à son climat humide et tempéré, à son sol acide, frais et relativement riche et à son relief légèrement mouvementé, est une des régions de France les plus aptes à l'introduction de certains conifères. Elle est susceptible de produire, à des prix rentables, des matériaux ligneux actuellement fort recherchés.

Or, actuellement en raison de son développement économique,

la Bretagne ne couvre pas ses besoins en bois tendre résineux et doit avoir recours à une très forte importation de bois tendre type « bois du Nord ». Pour l'année 1965, les quatre départements bretons ont importé en bois équarris secs (résineux) : 38 228 tonnes de Suède, 22 025 de Finlande, 18 033 d'U.R.S.S., 14 016 du Canada, 8.184 de Pologne et Tchécoslovaquie, soit un total de 119 350 tonnes pour une somme de 240 000 000 F.

Cela représente, par conversion avec les coefficients de passage de la tonne de bois équarri sec à la grume, 250 000 m³ au réel, ou encore, sur la base moyenne de 8 m³ à l'hectare par an, la production annuelle de 31 250 hectares de peuplements résineux à forte production. Si l'on ajoute les importations de pâte à papier, cellulose-papier et carton, c'est la production annuelle de 50 000 ha de résineux qu'il manque à la Bretagne pour satisfaire à ses besoins de consommation.

CADENCE ACTUELLE DU REBOISEMENT EN CONIFERES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour se rendre compte du nombre d'hectares boisés annuellement nous ne disposons pas de statistiques, en dehors des renseignements fournis par le budget du Fonds Forestier National. Ces données doivent être forcément des réussites pouvant atteindre, dans l'avenir, un rendement moyen de 8 m³/ha/an.

Le relevé officiel (F.F.N.) pour 1964 des subventions en nature (délivrance de plants) est pour les Côtes-du-Nord : 430 ha, le Finistère : 502 ha, le Morbihan : 540 ha, l'Ille-et-Vilaine : 240 ha, soit un total de 1 712 ha il faut ajouter les contrats et les prêts F.F.N., soit 730 ha. Ce chiffre comprend également les hectares plantés en peupliers. Aussi arrêtons nous à 1 700 ha les enrésinements entrepris en 1964 et contrôlés par le F.F.N. Si on ajoute 300 ha non subventionnés nous arrivons à 2 000 ha par an. Il faut reconnaître que l'effort est déjà important : mais pour suffire à ses besoins actuels, la Bretagne devra soutenir cette cadence pendant 15 à 20 ans. Etant donné l'impopularité de la taxe parafiscale alimentant le F.F.N., on peut se demander si le F.F.N. continuera à subsister. Dans cette éventualité, il serait nécessaire que l'Etat prévoie une autre forme d'aide aux reboiseurs pour assurer la réussite de cette évolution sylvicole nécessaire à l'économie générale.

L'étendue reconnue de la lande bretonne s'élève à environ 350 000 hectares dont 250 000 *techniquement* reboisables. Avec les techniques actuelles, qui ne pourront que s'améliorer dans l'avenir et compte tenu de l'aide apportée par le F.F.N., nous estimons que 100 000 hectares (landes ou friches) peuvent *rentablement* être boisées en résineux, dont : 20 % dans le Sillon de Lanvaux (qui est déjà en partie en landes-bois) — 25 % dans les Monts d'Arrée — 16 % dans la Montagne Noire — 10 % dans les Monts du Méné — 8 % sur le littoral — 21 % épars.

De plus, il existe 160 000 hectares de taillis ou taillis-sous-futaie, dont 40 000 usés et sur sol pauvre qui peuvent être enrichis en résineux. Cette opération est plus coûteuse que le boisement de la lande, mais tout aussi rentable, car d'un rendement supérieur, étant donné que l'on part déjà d'un sol forestier.

Ainsi donc si d'une cadence de 2 000 ha de reboisement en résineux on passait à une cadence de 5 000 ha, la Bretagne

arriverait d'ici trente ans à mettre en valeur 140 000 ha. Alors, dans une quarantaine d'années, elle pourrait exporter par an 800 000 m³ de grumes résineuses ou les produits industrialisés en provenant.

Quand on compare les efforts et les réussites de la Grande-Bretagne, cette mise en valeur par le boisement en conifères de 140 000 ha ne doit pas être considérée comme impossible.

CHANGEMENTS DE STRUCTURES. ECUEILS A EVITER

Cette évolution de la forêt vivrière à la forêt lucrative pour aboutir actuellement à la forêt industrielle, créée par des investissements coûteux, ne se fera pas sans changements de structure.

Avec les législations modernes, la forêt est devenue un bien qui comporte l'obligation de le respecter, mais aussi de l'améliorer. Les propriétaires forestiers actuels, pour se procurer les importants fonds d'investissement nécessaires à la mise en valeur de leurs forêts appauvries, sont conduits à en vendre une partie. Des nouveaux propriétaires apparaissent déjà : Sociétés ou groupements forestiers, Caisses d'Epargne, compagnie d'assurances, banques, etc... ce qui conduit à la « dépersonnalisation » de la forêt.

La forêt naturelle (en Bretagne Chênaie-Hêtraie atlantique) est intimement liée à l'évolution de toutes les civilisations et subit durement les abus mêmes de ces civilisations. La Bretagne n'a pas échappé à cet appauvrissement. L'effort doit tendre maintenant à rétablir un équilibre minimum entre l'homme et la forêt.

Or la monoculture est une antithèse par rapport aux fonctions naturelles. A vouloir produire de hauts rendements, le boiseur en conifères crée des formations forestières artificielles. Ainsi les considérations de rendement trop poussées tendent en fait à détruire l'ambiance forestière naturelle déjà instable et souvent difficile à maintenir, à créer et à stabiliser des formations de stade regressif, à consolider des formations pyrophiles.

★ ★

Si l'on ne veut pas aller au devant de lendemains difficiles (feu, invasion d'insectes et de champignons, dégradations des sols) il faut dès aujourd'hui reconnaître que la conduite à suivre pour un utile reboisement en conifères ne relève pas uniquement de techniques, si perfectionnées soient-elles, et encore moins d'une propagande intensive pour aboutir à une monoculture. Le problème de la mise en valeur par le boisement des forêts ruinées et de certaines landes reste un problème forestier, donc d'observations biologiques et phytosciologiques. Il ne suffit pas de créer une première génération de peuplements résineux à forte rentabilité qui, après exploitation, laisseront des sols nus et dégradés, comme c'est le cas du Pin sylvestre sur les sols pauvres.

Le boisement en conifères, si bénéfique pour le développement de l'économie bretonne, ne devra pas être conduit en monoculture d'essences à comportement d'« occupants ». On devra avoir recours à des peuplements mélangés qui feront œuvre de « colons » en se régénérant sans appauvrir le sol forestier.